

DELIBERATION N° 2003/12-06 - FORET COMMUNALE – CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC L'O.N.F.

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, indique à l'Assemblée que des dispositions sont en cours d'élaboration avec l'Office National des Forêts, pour entreprendre des opérations de nettoyage et de replantation de la forêt dévastée par la tempête de décembre 1999.

Il propose de confier cette mission à l'Office National des Forêts, au travers d'une convention de maîtrise d'œuvre et de travaux. Cette convention dont les honoraires sont inscrits au budget supplémentaire 2003, comprend deux régimes différents :

Forêt soumise :

Maîtrise d'oeuvre :	482 € TTC
- cloisonnement et plantations	
- rédaction des consultations	
- contrôle d'exécution du chantier	
- réception des travaux	

Forêt non soumise :

Bûcheronnage :	12 490 € TTC
Maîtrise d'oeuvre :	4 377 € TTC
- dégagement des chemins	
- plantations	
- rédaction des consultations	
- contrôle d'exécution du chantier	
- réception des travaux	

17 349 € TTC

Monsieur REINSTADLER indique par ailleurs que la remise en état de la forêt implique aussi une prise en charge par la Commune de certains travaux relatifs aux équipements de loisirs comme les chemins de promenade et le parcours de santé.

Un bilan estimatif de reconstitution de la forêt comportant des évaluations qui nécessitent, encore pour la plupart, d'être confirmées. 5Tableaux joint pour information)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de maîtrise d'œuvre avec l'Office National des Forêts pour le suivi et les travaux de remise en état de la forêt communale.
- d'inscrire les crédits au budget primitif 2004.

BILAN ESTIMATIF DE RECONSTITUTION DE LA FORET

DEPENSES (Montant TTC)

Forêt soumise

Cloisonnement sur 11,5 ha (*)	4 382 €
Maîtrise d'oeuvre ONF	482 €
Plantation pin noir	14 400 €
Plantation alignement (8 000 € HT x 60%)	<u>5 740 €</u>
	25 004 €

Forêt non soumise

Bûcheronnage - 1 ^{ère} partie ONF	10 850 €
- 2 ^{ème} partie ONF	1 640 €
Nettoyage chemins-largeur 10 m (*)	15 308 €
Maîtrise d'oeuvre y compris consultation et surveillance ONF (*)	4 377 €
Plantations : (*)	
- Alignement (8 000 € HT x 40 %)	3 827 €
- Placettes	<u>4 784 €</u>
	40 786 €

Travaux d'accompagnement confiés à des entreprises spécialisées

Chemins	30 500 €
Parcours de santé	<u>25 000 €</u>
	55 500 €

TOTAL DEPENSES

121 290 €

RECETTES (Montant TTC)

Pertes en capital (Rembt des assurances)	31 172 €
Subvention FEOGA	16 762 €
Vente bois	3 555 €
Rembt assurance parcours de santé	14 270 €
Rembt assurance forêt MMA (1 687.61 € x 11,276 ha)	19 029,50 €

TOTAL RECETTES

83 788,50 €

BILAN

Total dépenses	121 290 €
Total recettes	<u>- 83 788,50 €</u>

Bilan prévisionnel de la charge communale

37 501,50 €

(*) Consultations d'entreprises